

Imputation budgétaire
FFON-0010

RAPPORT N° 04/3-34
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAIN

(CP 97 p / lot 15 / lotissement les Caskavels / M. DIJOUX Erick)

Par Délibération n° 03/4-79 du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2003, la Commune propriétaire du terrain cadastré CP 171 sis au 33, chemin de la Grotte à Saint-François a décidé de le mettre à la disposition de la SODIAC par voie de bail à construction en vue de la réalisation de quatre logements locatifs très sociaux dans le cadre de la RHI de Saint-François.

Le démarrage des travaux est programmé pour juin 2004.

Il s'avère toutefois que ce terrain est toujours occupé irrégulièrement par Monsieur Erick DIJOUX en dépit du bail qui a été conclu en date du 27 mai 2002 avec cette personne pour l'occupation d'un autre terrain communal cadastré CP 97p (lot 15) consistant en un terrain nu (Lotissement les Caskavels).

Monsieur Erick DIJOUX n'a, cependant, pas entrepris les travaux de construction sur le terrain qui lui a été attribué faute de moyens financiers et a donc continué à occuper le terrain cadastré CP 171.

Pour remédier à cette situation il semble opportun de céder à Monsieur Erick DIJOUX la parcelle CP 97p (lot 15) pour une superficie de 449 m² conformément à l'avis du Domaine soit 20 205 € (45 €/m²).

Monsieur Erick DIJOUX en tant que propriétaire du terrain cadastré CP 97p (lot 15) pourrait, en effet, bénéficier d'une aide pour l'accession à la propriété et à la construction d'un L.E.S.

Je vous propose par conséquent de vous prononcer sur la cession du terrain cadastré CP 97p (lot 15) pour une superficie de 449 m² au profit de Monsieur Erick DIJOUX conformément à l'avis du Domaine soit 20 205 € (45 €/m²) et, en cas d'accord de m'autoriser à signer l'acte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

LE MAIRE • REUNION • VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 04/3-34
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 juin 2004

OBJET

CESSION DE TERRAIN

(CP 97 p / lot 15 / lotissement les Caskavels / M. DIJOUX Erick)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-34 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

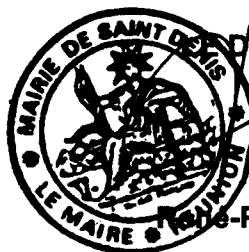
ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à procéder à la cession du terrain cadastré CP 97p (lot 15) pour une superficie de 449 m² au profit de Monsieur Erick DIJOUX conformément à l'avis du Domaine soit 20 205 € (45 €/m²) ;

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2004



DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

00.DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

N° 7307

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : 411-V.733/2004

Evaluateur : Jean-Claude LELIEVRE

VENTE AMIABLE

1 Service consultant :

Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation :

7 avril 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)

Vente à M. DIJOUX

4 Propriétaire

Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de St-Denis :
Parcelle CP 97p, terrain de 449 m²

**5a. Urbanisme- Situation au plan d'aménagement - Zone du plan C.O.S. - Servitudes - Etat du
Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - voies et réseaux divers :**

au POS zone UC
risque géologique faible (PIG1),

7. Indication sommaire de la situation locative :

libre

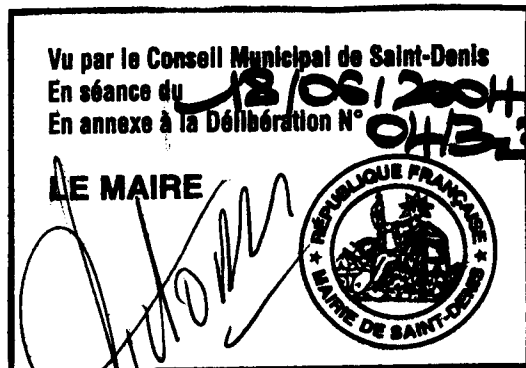
9 Détermination de la valeur vénale actuelle :

449 m² x 45 €/m² = 20 205 €

13 observations particulières

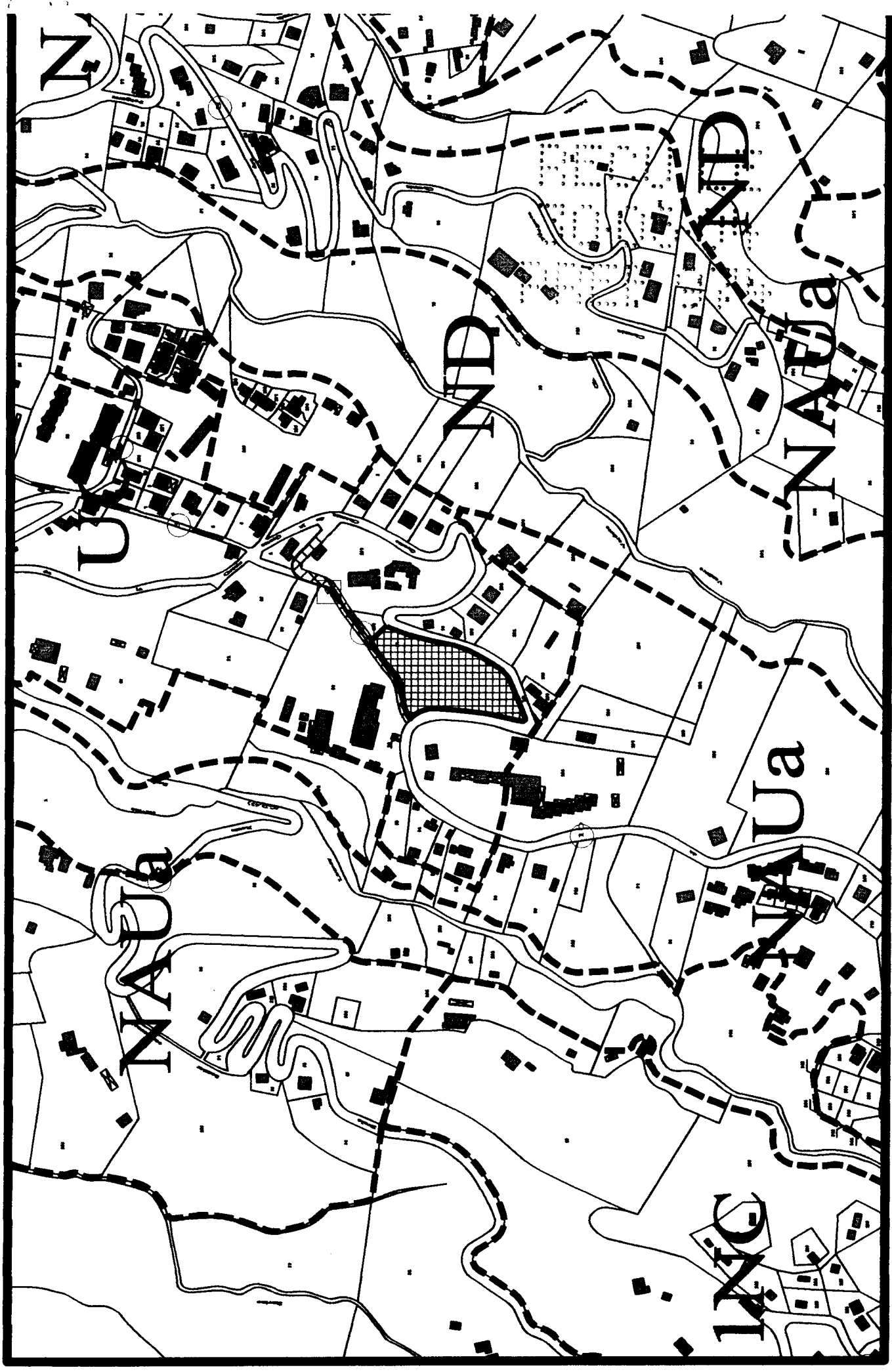
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 15 avril 2004
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



Jean-Claude LELIEVRE





Cesión de la parcela CP 977 (lot 5).